

*République française*  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2020\_043

Séance du mercredi 10 juin 2020

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 05/06/2020
Présents : 19	<i>L'an deux mille vingt et le dix juin l'assemblée régulièrement convoquée,</i>
Votants: 19	<i>s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Pour : 0	
Contre : 0	<b>Présents :</b> Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Olivier MALACHANNE, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Clara ARBOUSET, Cyril DJALMIT, Julie DELES
Secrétaire de séance: Florence BOISSIER	<b>Représentés:</b>
	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>

Objet: Delibération pour avancement de grade 2020 - DE\_2020\_043

**Le Maire , rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, un emploi de d'Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe et un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe en raison d'un avancement de grade,

Considérant la nécessité de fermer un emploi d'adjoint administratif territorial, un emploi d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et un emploi d'Adjoint technique, emplois déclarés vacants suite à des avancements de grade.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 13 décembre 2019

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- **la création** d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 14 h (40%) hebdomadaires, un emploi de d'Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à 31h 30 min hebdomadaires (90%) et un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 14 h (40%) hebdomadaires

-**La suppression** d'un emploi d'adjoint administratif territorial à 14 h hebdomadaires, un emploi d'Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe 31h 30 min (90%) hebdomadaires et un emploi d'Adjoint technique à 14h hebdomadaires

RF
Le tableau des emplois ci joint est ainsi modifié à compter du 1 juin 2020,
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/06/2020
048-200057594-20200610-DE_2020_043-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- décide que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/06/2020 048-200057594-20200610-DE_2020_043-DE